

CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2026



Rapport d'orientations budgétaires 2026



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2026

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-2178 06 058-2026 0213-2026_II_02-

Sommaire

RAPPEL DES PRINCIPES QUI GOUVERNENT UN RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

p.3

Le débat d'orientations budgétaires (DOB)
Le rapport d'orientations budgétaires (ROB)
Précautions et points d'attention

1. UNE LOI DE FINANCES A L'ADOPTION DIFFICILE

p.4

1.1 Une élaboration dans un contexte économique fragile
1.2 Une incertitude persistante aux effets économiques mondiaux
1.3 Une loi de Finances aux contours incertains pour les collectivités

2. LA RÉTROSPECTIVE

p. 7

2.1 Présentation des résultats 2025

2.2 La section de fonctionnement
 A) Les recettes de fonctionnement
 B) Les dépenses de fonctionnement
2.3 La section d'investissement

2.4 Les agrégats financiers : la capacité d'autofinancement brute et nette

3. LA DETTE

p.11

4. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 POUR LA COMMUNE DE TACOIGNIÈRES

p. 11

4.1 Les principes fondateurs de ce budget : maintenir un niveau de capacité d'autofinancement malgré l'incertitude budgétaire nationale

4.2 Une section de fonctionnement contenue en dépenses

4.3 La visions 2026 : poursuivre la dynamique d'investissement pour entretenir le patrimoine

CONCLUSION

p.17

RAPPEL DES PRINCIPES QUI GOUVERNENT

UN RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



Le débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif. Il doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant le vote du budget. Il s'appuie sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) qui doit permettre au Conseil municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle.

Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB)

Il doit présenter :

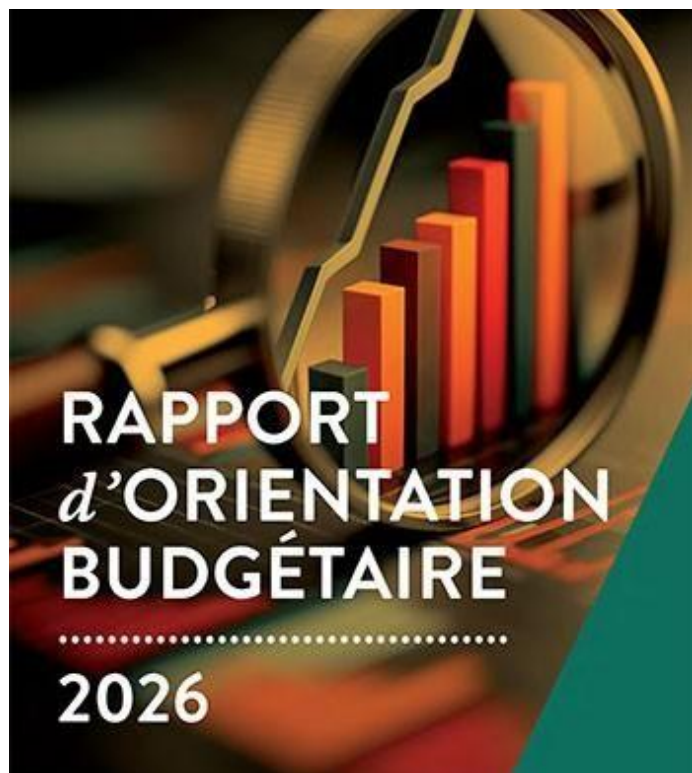
- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- Les engagements pluriannuels envisagés en matière de programmation d'investissement.

Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et le profil de l'encours de dette.

LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB)

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a complété les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à la forme et au contenu du débat. Ainsi, il est prévu la production d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) présentant les évolutions prévisionnelles en dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion des emprunts.

Par ailleurs, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a complété ces obligations par la production d'informations relatives à la structure des effectifs et l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel.



PRECAUTIONS ET POINTS D'ATTENTION

L'exercice comptable 2025 n'est pas encore clôturé et les écritures de fin d'exercice peuvent donc faire varier les résultats prévisionnels 2025 partagés dans le présent rapport.

C'est sur la base de ces résultats prévisionnels 2025 que les tendances budgétaires 2026 ont été déterminées.

Le ROB n'est pas qu'un document interne :

il doit être transmis au Préfet du département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

1. UNE LOI DE FINANCES

À L'ADOPTION DIFFICILE



A l'instar des derniers exercices, la préparation du Budget Primitif 2026 s'inscrit dans un environnement instable et complexe.

Pour élaborer ses orientations budgétaires 2026, la commune doit de nouveau composer avec un environnement économique et politique national marqué par des incertitudes fortes, qui pèsent sur la trajectoire financière comme sur la capacité à projeter l'action publique.

1.1 Une élaboration dans un contexte économique fragile

En 2026, la croissance mondiale devrait atteindre 2,8 %, selon les dernières projections du FMI et de l'OCDE. Ce niveau marque une légère baisse par rapport à 2025 (2,9 %), dans un contexte de ralentissement des échanges commerciaux, de tensions géopolitiques persistantes et de politiques protectionnistes renforcées, notamment aux États-Unis.

Dans la zone euro, la croissance économique est estimée à 1,2 % en 2026, après une progression de 1,3 % en 2025. Ce rythme modéré s'explique par une demande intérieure affaiblie, liée à la perte de pouvoir d'achat des ménages, au coût élevé du crédit, à la prudence des entreprises face aux incertitudes économiques, et à des politiques budgétaires restrictives dans plusieurs États membres.

L'inflation mondiale poursuit sa décrue. Après avoir atteint 4,3 % en 2025, elle devrait s'établir à 3,5 % en 2026, selon le FMI. Dans la zone euro, la Banque centrale européenne prévoit une inflation à 1,7 % en 2026, en dessous de son objectif de 2 %, grâce à la baisse des prix de l'énergie, à l'appréciation de l'euro et à la modération des tensions sur les salaires.

Malgré ces signes d'apaisement, les perspectives économiques restent fragiles.

1.2 Une incertitude persistante aux effets économiques mondiaux

Les risques géopolitiques provoquent une forte instabilité, susceptible d'impacter durablement les perspectives économiques. Plusieurs foyers de tension continuent d'alimenter l'incertitude :

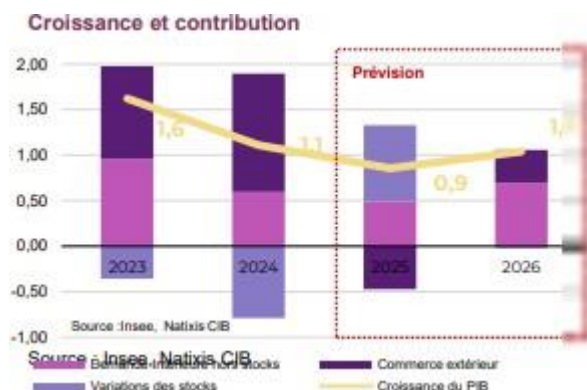
- **La guerre en Ukraine**, toujours en cours, perturbe les chaînes d'approvisionnement énergétiques et agricoles, notamment en Europe, et entretient une volatilité des marchés,
- **Les conflits au Moyen-Orient**, en particulier entre Israël et le Hamas, ainsi que les tensions régionales impliquant l'Iran, exacerbent les risques sur les prix du pétrole et sur la sécurité des échanges commerciaux,
- **La rivalité sino-américaine**, qui se traduit par des mesures protectionnistes, des restrictions technologiques et une fragmentation croissante des chaînes de valeur mondiales,
- **Les élections majeures prévues en 2026** dans plusieurs grandes économies (États-Unis, Inde,...) pourraient entraîner des changements de cap politique et économique, avec des effets sur les marchés financiers et les politiques commerciales,
- **Les risques climatiques et migratoires**, de plus en plus présents, peuvent accentuer les tensions sociales et géopolitiques, notamment dans les régions les plus vulnérables.

Ces incertitudes géopolitiques renforcent la prudence des investisseurs, ralentissent les flux commerciaux et compliquent la coordination des politiques économiques internationales. Elles constituent un facteur de risque majeur pour la stabilité économique mondiale en 2026



1.3 Une loi de Finances aux contours incertains pour les collectivités

La croissance du PIB français est estimée à +0,9 % en 2025 selon la Banque de France, et à +1 % en 2026 selon le gouvernement dans le projet de loi de finances. Ce rythme reste modéré, marqué par une reprise progressive de la consommation des ménages (+1 %) et de l'investissement privé, après une année 2025 décevante. La demande intérieure devrait ainsi redevenir le principal moteur de l'activité, dans un contexte de dissipation partielle des incertitudes politiques et fiscales.



Prévisions

	2024	2025	2026
PIB (MA, %)	1,1	0,9	1,0
Consommation privée (MA, %)	1,0	0,4	0,6
Consommation publique (MA, %)	1,4	1,4	1,0
FBCF (MA, %)	-1,3	-0,2	0,6
Exportations (MA, %)	2,4	0,9	2,8
Importations (MA, %)	-1,3	2,2	1,7
Demande intérieure (contrib., pp)	0,6	0,5	0,7
Commerce extérieur (contrib., pp)	1,3	-0,5	0,4
Variation des stocks (contrib., pp)	-0,8	0,8	0,0
Inflation IPCH (%)	2,3	1,0	1,3
hors énergie et alim. non-transf. (%)	2,4	1,6	1,4

Source : Natixis CIB

L'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), poursuit sa décrue. Après une moyenne de 2,3 % en 2024, elle devrait s'établir à 1 % en 2025 et 1,7% en 2026 selon la Banque de France. Cette baisse est portée par la réduction des prix de l'énergie (tarifs réglementés de l'électricité à -15 % en février 2025), la stabilisation des prix alimentaires et une inflation des services en repli.

Malgré ces signaux positifs, les perspectives économiques restent fragiles.

L'épargne des ménages demeure élevée, un coup de frein sur l'emploi est constaté ainsi qu'un net ralentissement des salaires. De plus, le taux de chômage est en légère hausse et les comportements attentistes des entreprises pourraient limiter l'effet des mesures de soutien.

Une mise à contribution accrue des collectivités locales attendue :

Les collectivités territoriales sont appelées à participer à l'effort de redressement budgétaire à hauteur de 4,6 milliards d'euros, soit plus du double de l'effort demandé en 2025 (2,2 milliards). Certaines projections (de l'AMF notamment) prévoient même un impact de près de 8 milliards d'euros. Cette contribution prend la forme :

- D'une limitation de la hausse des dépenses de fonctionnement
- D'un réexamen des dotations et concours financiers de l'État
- D'une modération de la revalorisation des valeurs locatives, impactant les bases fiscales locales

Le DILICO : un dispositif contraignant pour les finances locales :

Le Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO), instauré en 2025, est reconduit en 2026 avec un doublement de son montant, porté à 2 milliards d'euros. Ce mécanisme, qualifié d'épargne forcée, vise à contenir la dynamique des recettes fiscales des collectivités afin de contribuer au redressement des comptes publics nationaux.

Pour le bloc communal, le prélèvement s'élève à 720 millions d'euros, dont 500 millions pour les communes et 220 millions pour les intercommunalités. Le nombre de collectivités concernées pourrait doubler, atteignant plus de 4 000 entités. Le DILICO suscite une vive opposition de la part des associations d'élus, qui dénoncent une mesure injuste et disproportionnée. Bien que les collectivités locales ne soient responsables que de moins de 3 % de la hausse de la dette publique depuis 2019, elles sont appelées à contribuer à hauteur de 13 % de l'effort global en 2026.



Une prudence budgétaire imposée :

Face à ces incertitudes, de nombreuses collectivités adoptent une posture de prudence dans l'élaboration de leur budget primitif 2026. Les décisions d'investissement peuvent être reportées ou réduites, les recrutements limités, et les prévisions de recettes stabilisées sur la base de l'exercice précédent.

Le contexte politique national, marqué par des changements gouvernementaux successifs et des débats parlementaires houleux, renforce cette prudence.

À l'heure de la rédaction de ce rapport, les dotations de l'État ne sont pas encore définitivement arrêtées, ce qui contraint les collectivités à élaborer leur budget sur des hypothèses incertaines.

LES PRINCIPALES MESURES DU PLF 2026 RELATIVES AUX COLLECTIVITES

- **Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales suivra l'inflation et sera augmenté de 1% en 2026** contre 1,7% en 2025.

- **Création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT) :**

Ce dispositif propose de regrouper dans un fonds unique trois anciennes dotations d'investissement :

- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- la dotation politique de la ville (DPV)
- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

La création de ce fonds, dont l'attribution est confiée au préfet de département, devrait permettre de simplifier les dispositifs de soutien à l'investissement des collectivités.

Les bénéficiaires de ce fonds demeurent les collectivités rurales, mais aussi celles marquées par des difficultés urbaines

Son montant s'élèverait à 1,4 milliard € pour l'année 2026, contre 1,6 milliard € en 2025

- **Modalités d'attribution du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**

Le PLF exclut du FCTVA les dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible, intégrées depuis 2016, afin de recentrer le FCTVA sur son objectif premier : soutenir l'investissement public local.

A compter de 2026, cette disposition ne permettra plus aux collectivités de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles jusqu'ici (l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage).

- **Montant de la DGF fixé à 32,5 milliards €**

Le Gouvernement renouvelle sa volonté de favoriser les dispositifs de péréquation au sein de la DGF, afin de rendre sa répartition toujours plus équitable.

Ainsi, les majorations 2025 sont reconduites pour 2026 avec une augmentation de 290 millions € des dotations de péréquation des communes : 150 millions € de dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 millions € de dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

- **Large diminution du Fonds Verts**

L'enveloppe financière de ce fonds serait portée à 650 M€ en 2026 contre 2 Mds€ en 2025.

- **Poursuite de la hausse des cotisations employeurs à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) pour un coût de 1,3 Mds€**

LA RÉTROSPECTIVE



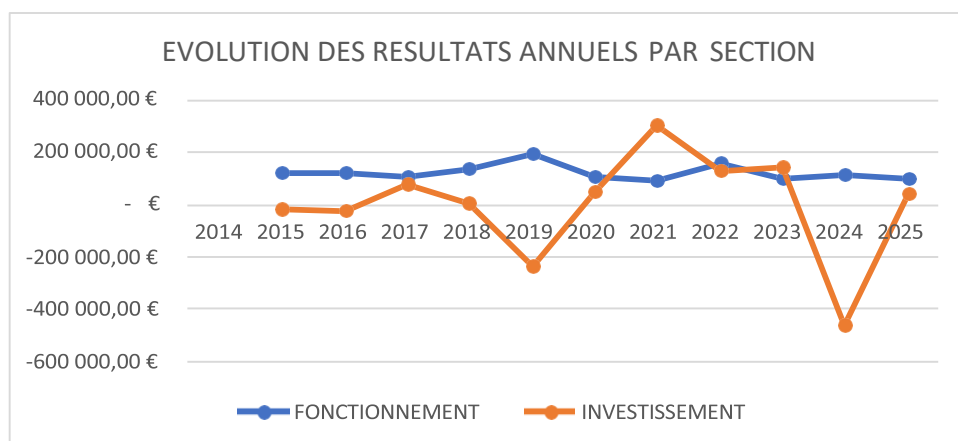
En 2025, la commune a poursuivi sa campagne de transformation énergétique en équipant l'ensemble de ses bâtiments publics d'éclairage LEDS et en remplaçant la chaudière fioul de l'église par une pompe à chaleur.

Deux abris bus ont été installés rue des Bas Fonceaux et Grande Rue.

Le foyer rural a été rénové intérieurement, les vélux de la mezzanine et leurs stores ont été remplacés et de nouvelles armoires inox ont intégré la cuisine. Le bâtiment a été desservi par la fibre.

La conduite d'études pour la rénovation de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption a mis en lumière le besoin de travaux complémentaires au niveau de la structure de la charpente.

2.1 Présentation des résultats 2025



Le résultat annuel de la section de fonctionnement affiche une baisse en 2025 à 98.105,77 € contre 113.416,76 € en 2024. Le résultat cumulé s'élève à 628.198,17 €.

La section d'investissement affiche un excédent de 43.828,94 € contre un déficit de -462.346,98 € en 2024, et un résultat positif cumulé à 104.875,34 € €.

2.2 La section de fonctionnement

A) Les dépenses de fonctionnement

	CFU 2020	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Chap. 011 Charges à caractère général	214 539,24 €	229 426,47 €	194 784,28 €	241 451,06 €	262 122,94 €	294 967,01 €
Chap. 012 Charges de personnel	171 199,65 €	207 550,32 €	261 223,05 €	294 248,48 €	294 471,99 €	300 962,87 €
Chap. 014 Atténuation de produits	22 580,00 €	22 785,00 €	22 153,00 €	21 840,00 €	21 516,00 €	21 222,00 €
Chap. 042 Opérations d'ordre entre sections	83 835,67 €	123 664,00 €	718,00 €	1 068,00 €	718,00 €	724,96 €
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	104 268,65 €	105 256,61 €	109 663,61 €	114 401,69 €	118 638,66 €	123 003,28 €
Chap. 66 Charges financières	789,76 €	555,76 €	2 350,25 €	4 231,43 €	4 134,78 €	3 386,24 €
Chap. 67 Charges exceptionnelles	100,00 €	300,00 €	0,00 €	14,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap. 68 Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	597 312,97 €	689 538,16 €	590 892,19 €	677 254,66 €	701 602,37 €	744 266,36 €

Les dépenses réelles de fonctionnement sont dans ligne exprimée en budget primitif et progressent selon les prévisions de l'inflation +37,2 K€ (chap. 011 et 65).



B) Les recettes de fonctionnement

	CFU 2020	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Chap. 014 Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	414,85 €	981,37 €	480,00 €	4 110,50 €
Chap. 042 Opérations d'ordre entre sections	44 118,67 €	0,00 €	151,00 €	431,00 €	151,00 €	150,20 €
Chap. 70 Produits des services	51 708,10 €	73 767,90 €	109 443,69 €	120 000,15 €	136 921,24 €	152 724,70 €
Chap. 73 Impôts et taxes	446 747,24 €	460 167,25 €	491 458,64 €	527 339,72 €	544 597,96 €	547 046,44 €
Chap. 74 Dotations et participations	83 977,34 €	77 967,72 €	70 797,35 €	72 324,49 €	77 509,79 €	79 752,91 €
Chap. 75 Autres produits de gestion courante	34 570,00 €	36 982,24 €	78 371,11 €	51 459,30 €	53 801,90 €	58 585,29 €
Chap. 76 Produits financiers	1,16 €	2,92 €	1,12 €	1,61 €	4,83 €	2,09 €
Chap. 77 Produits exceptionnels	39 940,46 €	128 587,01 €	432,32 €	694,00 €	1 552,41 €	0,00 €
Chap. 78 Reprise sur amort. et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	701 062,97 €	777 475,04 €	751 070,08 €	773 231,64 €	815 019,13 €	842 372,13 €

+ 3,36%



En 2025, les recettes réelles de fonctionnement sont en progression de 3,36% par rapport à 2024 contre 5,40% entre 2023/2024.

La revalorisation des valeurs locatives (+1,7% en 2025 contre 3,90% en 2024) minore les recettes de fiscalité.

Il est à noter que les droits de mutation sont en forte baisse (-18,44%) en 2025.



Les recettes des produits de services ont augmenté de 11,54% par rapport à 2025 passant de 136.921,24 € à 152.724,70 €.

Le résultat de clôture cumulé au 31 décembre 2025 atteint 628.198,17 €.

2.3 La section d'investissement

Au cours de l'exercice 2025, la commune a investi 131 k€, hors remboursement de dette. Les principaux projets (rénovation de l'église, acquisition du bois du Theil et aménagement du parking de la gare ayant pris du retard indépendamment de la volonté de la municipalité).

Les résultats définitifs ainsi que le détail des dépenses d'investissement seront abordés lors de la présentation du compte financier unique 2025.

Les dépenses d'investissement ont notamment été financées moyennant 34,8 k€ de subvention et un emprunt mobilisé pour 106.000 € tel qu'inscrit au BP 2025.

Il est précisé que **73.700 €** de dépenses d'investissement ont fait l'objet de restes à réaliser (ces dépenses ont été engagées en 2025 mais livrées et mandatées en janvier 2026 ainsi que **210.000 €** de recettes d'investissement correspondant à deux subventions de 85.000 € du Conseil départemental des Yvelines et 40.000 € de DETR pour la rénovation de l'église.



A) Les dépenses d'investissement

	CFU 2020	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Chap. 040 - opérations d'ordre entre sections	44 118,67 €	0,00 €	151,00 €	431,00 €	151,00 €	150,20 €
Chap. 041 - opérations patrimoniales	5 887,81 €	0,00 €	33 049,60 €	0,00 €	5,96 €	0,00 €
Chap. 10 - dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	1 281,37 €	875,91 €	948,74 €	7 295,12 €	0,00 €
Chap. 13 - subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap. 16 - emprunts et dettes assimilées	18 000,00 €	18 705,37 €	34 866,73 €	40 112,82 €	211 447,84 €	27 397,50 €
Chap. 204 - subventions d'équipement versées	3 591,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap. 20 - immobilisations incorporelles	1 396,80 €	24 652,80 €	975,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap. 21 - immobilisations corporelles	314 839,75 €	30 357,18 €	43 757,46 €	65 793,60 €	72 986,94 €	100 130,63 €
Chap. 23 - immobilisations en cours	0,00 €	91 821,19 €	642 435,21 €	111 503,19 €	291 338,23 €	31 064,81 €
Chap. 27 - autres immobilisations financières	5 887,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap. 45 - opérations pour comptes de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 279,16 €	0,00 €
TOTAL	393 721,03 €	166 817,91 €	756 110,91 €	218 789,35 €	643 504,25 €	158 743,14 €

B) Les recettes d'investissement

	CFU 2020	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Chap. 024 - produits des cessions d'immo,	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap. 040 - opérations d'ordre entre sections	83 835,67 €	123 664,00 €	718,00 €	1 068,00 €	718,00 €	724,96 €
Chap. 041 - opérations patrimoniales	5 887,81 €	0,00 €	33 049,60 €	0,00 €	5,96 €	0,00 €
Chap. 10 - dotations, fonds divers et réserves	253 425,93 €	151 653,54 €	100 223,34 €	181 633,54 €	47 905,88 €	60 222,96 €
Chap. 13 - subventions d'investissement	95 140,00 €	28 193,20 €	319 203,75 €	179 167,57 €	71 794,52 €	34 802,16 €
Chap. 16 - emprunts et dettes assimilées	705,37 €	169 730,37 €	429 915,00 €	449,88 €	0,00 €	106 822,00 €
Chap. 20 - immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap. 23 - immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	453,75 €	0,00 €
Chap. 27 - autres immobilisations financières	5 887,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap. 45 - opérations pour comptes de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 279,16 €	0,00 €
TOTAL	444 881,78 €	473 241,11 €	883 109,69 €	362 318,99 €	181 157,27 €	202 572,08 €

Le résultat de l'exercice 2025 est excédentaire à hauteur de 43.828,94 € portant le **résultat de clôture cumulé au 31 décembre 2025 à 104.875,34 €**.

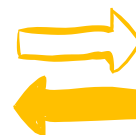
2.4 Les agrégats financiers : la capacité d'autofinancement brute et nette

Ces agrégats financiers sont calculés sur les **seules dépenses et recettes réelles de fonctionnement et le remboursement de la dette**.

La Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute) s'analyse comme le solde entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. La CAF brute doit permettre de rembourser le capital des emprunts précédemment souscrits par la commune.

La Capacité d'Autofinancement nette est le solde, une fois le remboursement de la dette en capital effectué, qui permettra à la commune d'autofinancer ses dépenses d'investissement

La CAF nette peut aussi être appréciée comme une capacité dont dispose la commune pour mobiliser de nouveaux emprunts.



Grille de lecture de l'analyse financière : Décomposition de la constitution de l'épargne

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
—
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

=

AUTOFINANCEMENT BRUT

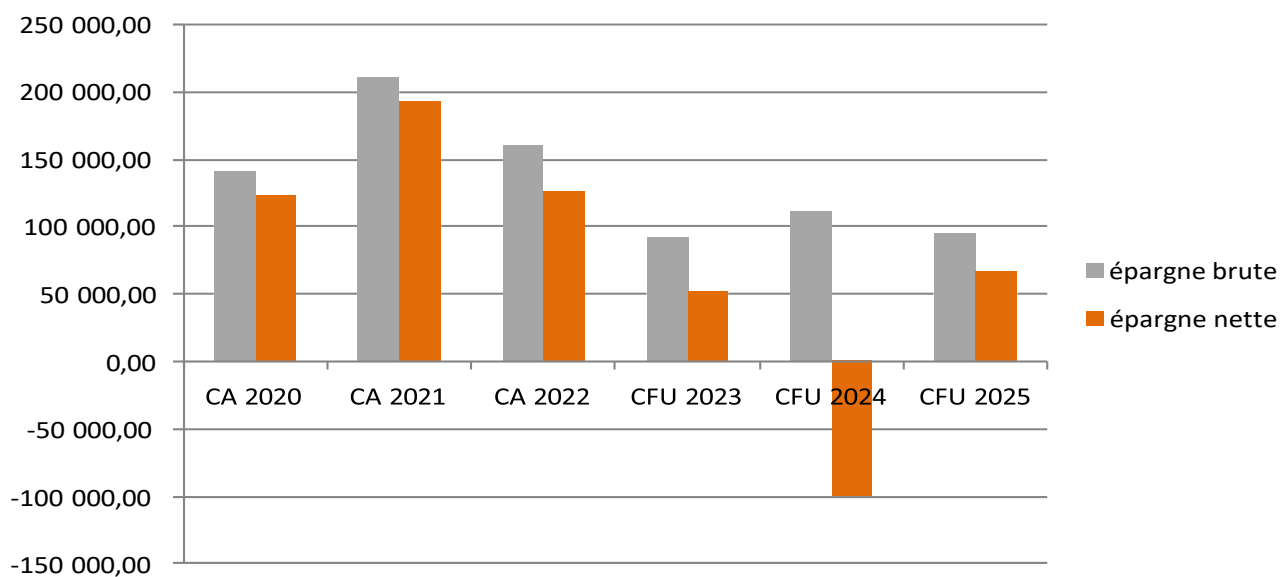
AUTOFINANCEMENT BRUT

—
CAPITAL DE LA DETTE

=

AUTOFINANCEMENT NET

**Au terme de l'exercice 2025,
la capacité
d'autofinancement brute
s'élève à 95.296,38 €**



LA DETTE



42,3 k€



L'encours de dettes de la commune s'élève au 31/12/2025 à 42,3k€ environ.

L'encours de dette de la commune n'est pas exposé à un risque de taux (aucun emprunt dit «toxique ou structuré»).

3 emprunts au passif de son bilan au 31/12/2025

Pour une durée résiduelle globale de 26 ans

Pour un taux d'intérêt moyen de 1,44% (au 31/12/2025)

Au 1^{er} janvier 2026, le capital restant dû s'élève à 434.629,20€ correspondant à trois emprunts ci-dessous :

N° Contrat	Montants	Durée /ans	Durée résiduelle	Etablissements prêteurs	Périodicité échéances	Taux	Capital restant dû au 01/01	Annuité de la dette	Intérêts restants dûs
130206	168 985,00 €	14,33	14,25	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	T	0,64548	141 983,06 €	11 000,84 €	848,36 €
00004157816	106 000,00 €	3	3	CREDIT AGRICOLE	T	2,85	106 000,00 €	- €	3 021,00 €
00002878036	244 915,00 €	29	29	CREDIT AGRICOLE	T	0,82651	186 646,14 €	15 861,75 €	1 572,17 €
TOTAL							434 629,20 €	26 862,59 €	5 441,53 €

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026



4.1 Les principes fondateurs de ce budget : maintenir un niveau de capacité d'autofinancement malgré l'incertitude budgétaire nationale

Pour continuer en 2026 les opérations d'investissement majeures lancées courant 2025, la commune doit piloter le niveau de sa capacité d'autofinancement nette de façon à dégager un niveau des ressources internes fléchées en direction du financement de ses investissements, face aux incertitudes financières nationales.

Pour ce faire, la commune entretient sa capacité d'action et maintient sa santé financière :

- En travaillant sur des dépenses de fonctionnement à iso périmètre de 2026.
- En se montrant proactive pour rechercher et obtenir des concours financiers sur ses projets d'investissement.
- En suivant de manière exemplaire l'exécution de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement.



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2026

Application agréée E-legalite.com

21_RP-078-2178 06 058-2026 0213-2026_I1_02-



4.2 Une section de fonctionnement contenue

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en exploitation qu'en matière patrimoniale. En effet la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées.

1. Recettes de fonctionnement

a) Produits de la fiscalité

Le produit de fiscalité directe a augmenté de 3,16% pour s'élever à 478.082 € contre 463.436 € en 2024. Une hausse qui s'explique par les variations nominales des bases d'imposition prévues par les lois de Finances ainsi que les nouvelles constructions, et non du fait de l'exécutif municipal puisque les taux d'imposition sont restés inchangés.

Malgré le contexte indiqué précédemment (inflation, augmentation des charges, baisse des recettes de l'Etat) et la nécessité de maintenir un

niveau d'autofinancement, les taux de taxe foncière devraient rester inchangés pour l'exercice 2026.

Le taux de revalorisation des bases locatives pour 2026 est de 0,8% auquel il faut ajouter le coefficient correcteur et les allocations compensatrices. L'augmentation globale du produit de la fiscalité directe est estimée à 4,5%. Par prudence, le taux d'augmentation des bases dans la présentation de l'évolution des recettes fiscales ci-dessous a été fixé à 1% pour l'année 2027.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026	BP 2027
Fiscalité directe	353 766	362 189	373 002	416 909	463 436	478 082	484 287	492 913
Variation	1,83%	2,38%	3,65%	11,77%	11,16%	3,16%	4,50%	4,25%

Les recettes de fiscalité directe constituent 56,75 % des recettes totales 2025.



Pour la deuxième année consécutive, il est à noter une baisse significative de la taxe additionnelle aux droits de mutation onéreux (TAMO) de 13.129,52 € soit -18,44% par rapport à 2024.

b) Les dotations de l'Etat :

Les dotations et participations de l'Etat sont à nouveau en baisse en 2025. La variation cumulée (DGF + DSR) s'établit à -179 € portant la baisse totale depuis le début du mandat à 8.290,00€.

Vu le contexte politique et le budget de l'Etat, il est prudent de prévoir une évolution en baisse des dotations dites de péréquation pour 2026 :



	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026
Dotation de Fonctionnement	51 135,00	46 350,00	40 769,00	44 354,00	46 436,00	44 825,00	44 000,00
Variation annuelle	-4 587,00	-4 785,00	-5 581,00	3 585,00	2 082,00	-1 611,00	-2 436,00
Dotation de Solidarité Rurale	13 098,00	13 265,00	13 457,00	15 794,00	18 256,00	19 688,00	18 000,00
Variation annuelle	209,00	167,00	192,00	2 337,00	2 462,00	1 432,00	-256,00
Variation cumulée	-4 378,00	-4 618,00	-5 389,00	5 922,00	4 544,00	-179,00	-2 692,00
Dotation Globale de Fonctionnement	-8 290,00						

c) Les autres recettes disponibles.

Le produit des services (chapitre 70) représente la deuxième source de recettes de fonctionnement avec une part de 18,13% dans les recettes globales de la commune. Le produit réalisé dépend majoritairement de la fréquentation des services périscolaires (127.741,70 €) en forte hausse en 2025 considérant les effectifs inscrits (+10,42%) ainsi que de la participation de La Poste aux frais de l'agence postale communale (14.000,00 €).



	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026
Produits des services en k€	51 708,10	73 797,90	109 443,69	120 000,15	136 921,24	152 274,70	146 050,00
Variation	-27,79%	42,72%	48,30%	9,65%	14,10%	11,21%	-4,09%

En 2026, le montant attendu sur les recettes des services est évalué à 146.050,00 € considérant la fréquentation du nombre d'élèves aux services périscolaires et l'estimation prudente sur les recettes de concessions.

Les produits de gestion courante (chapitre 75) comprennent majoritairement les recettes de la location des logements communaux (28.545,68 €), de la salle des fêtes (12.815,00 €), du BSE (2.365,00 €) et des dons à la communes (505,00 €) pour un total de 53.801,90 €.

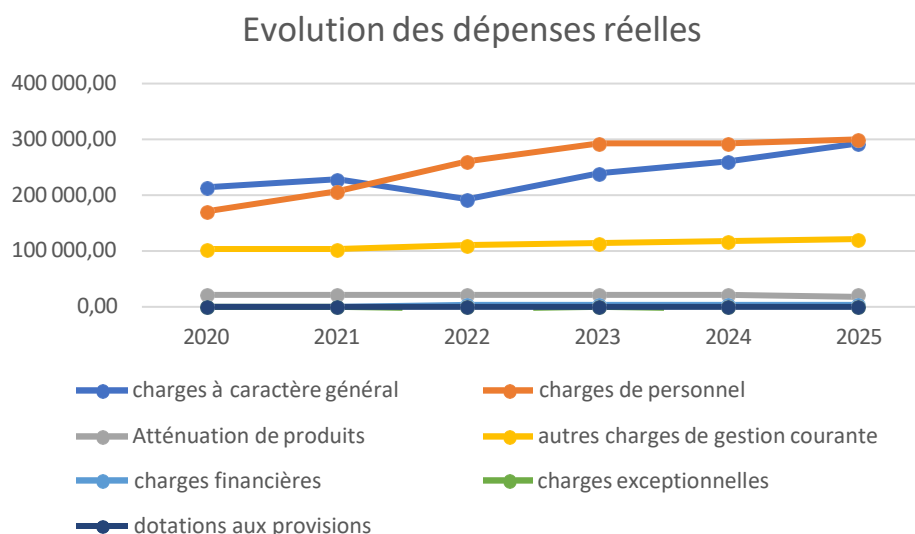
Les dotations du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle a progressé de 3.761,00 € alors que le produit de **la Taxe additionnelle sur les Droits de Mutation à titre Onéreux a chuté pour la 3^{ème} année consécutive** de 18,44% par rapport à 2024 passant de 71.209,00 € à 58.079,48 € en 2025.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026
FDPTP	9 028,00	6 633,00	8 783,00	8 276,00	8 956,00	12 717,00	7 000,00
Variation annuelle	-2 838,00	-2 395,00	2 150,00	-508,00	680,00	3 761,00	-1 956,00
TAMO	84 828,00	86 540,79	108 756,68	101 038,76	71 209,00	58 079,48	65 000,00
Variation annuelle	5 679,00	1 712,79	22 215,89	-7 718,92	-29 829,76	-13 129,52	-6 209,00
Variation cumulée	2 841,00	-682,21	24 365,89	-8 226,92	-29 149,76	-9 368,52	-8 165,00
Total	-20 218,52						



2. Les dépenses de fonctionnement

Pour mémoire, évolution des principaux postes de dépenses réelles depuis 2020 :



a) Les charges de personnel (chapitre 012)

En 2025, les charges de personnel s'élèvent à 300.962,87 € contre 294.471,99 € en 2024 soit une hausse de 2,20%. Ces dépenses représentent 40,44% des dépenses réelles de fonctionnement contre 41,97% en 2024.

Cette évolution est notamment induite par la réforme du dispositif de prévoyance sociale complémentaire et surtout par les mesures nationales avec la hausse conséquente des charges patronales retraite.

Pour information, la part de la masse salariale de la strate démographique gravite autour de 44,7% en moyenne.

L'évolution des effectifs de la commune :

	2024		2025		Evolution en %		2026	
	Effectif	ETP	Effectif	ETP	Effectif	ETP	Effectif	ETP
Fonctionnaires	4	3,39	5	4,39	1,00	29,50%	4	3,6
Contractuels	6	4,63	4	3,45	-2,00	-25,49%	5	3,45
TOTAL	10	8,02	9	7,84	-1	4,01%	9	7,05

Les dépenses liées aux charges de personnel dans la collectivité depuis 2023 sont les suivantes :

Evolution du chapitre 012	Prévu au Budget primitif	Réalisé au compte administratif
2023	299 738,00 €	294 248,48 €
2024	314 354,35 €	294 471,99 €
2025	319 690,00 €	300 962,87 €



Les perspectives 2026 nous conduisent à envisager de prévoir une stabilité des effectifs communaux pour maîtriser l'évolution de la masse salariale qui sera toutefois impactée par :

- ✚ la prise en compte de l'évolution des carrières,
- ✚ l'augmentation du SMIC au 01/01/2026 et celles qui pourraient intervenir en cours d'année,
- ✚ la revalorisation du RIFSEEP, obligatoire au minimum tous les 6 ans,
- ✚ la participation financière au dispositif de prévoyance santé effective au 1^{er} janvier 2026,
- ✚ la forte augmentation du taux de contribution employeur CNRACL passant au 1er janvier 2026 à 37,65% au lieu de 34,65% en 2025.

b) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles se composent de l'ensemble des achats, des dépenses d'activité des services municipaux et de dépenses d'entretien courant des bâtiments, des fluides, assurances et taxes.

En 2025 la commune a engagé une campagne de travaux de rénovation intérieure du foyer rural. Les parties extérieures (lasure des lambris) seront prévues en 2026.

L'objectif global d'évolution se cale sur la préconisation de l'Etat, à savoir 1,2%.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026
charges à caractère général	162 787,16	189 976,79	193 694,40	205 839,98	213 442,52	214 539,24	229 426,47	194 784,28	241 451,06	262 122,94	294 967,01	298 500,00
Evolution	-15,37%	16,70%	1,96%	6,27%	3,69%	0,51%	6,94%	-15,10%	23,96%	8,56%	12,53%	1,20%

Le budget 2026 est guidé sur la même ligne directrice que celle du budget 2025 : maîtrise des dépenses tout en répondant aux différentes dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux œuvrant à l'intérêt général (démarches administratives, services à la population, entretien des espaces, bâtiments et équipements) tout en absorbant les hausses des coûts jusqu'ici régulières mais dorénavant exponentielles vu le contexte international.

c) Autres charges de gestion courantes et charges financières

Les premières se composent des indemnités et charges des élus, de la participation de la commune au budget du SDIS 78, du fonds de compensation des charges transférées versé à la CCPH, des subventions versées aux associations ainsi que d'autres contributions.

La participation au SDIS pour 2026 est en hausse de 5,99% pour un montant de 41.239,49 € contre 39.702,99 € en 2025 et 37.457,81 € en 2024.

Les subventions aux associations devraient rester stables.

Quant aux charges financières, une évolution à la hausse tient compte des échéances de l'emprunt mobilisé en 2025 pour les travaux de l'église.



4.3 La vision 2026 : poursuivre la dynamique d'investissement pour entretenir le patrimoine

L'année 2026 s'ouvrira dans un contexte particulier marqué par la tenue des élections municipales.

De plus, dans un contexte économique contraint et un environnement politique et institutionnel marqué par de fortes incertitudes, la commune fera preuve de prudence et de responsabilité dans la conduite de son action budgétaire. Les conditions actuelles appellent plus que jamais, à une gestion rigoureuse, malgré la nécessité forte d'entretenir son patrimoine.

Il s'agit de maintenir un équilibre entre un budget à la hauteur des enjeux de la commune et une gestion financière responsable, tout en portant une ambition forte pour l'avenir afin de poursuivre un développement harmonieux et durable de la commune.

La construction du budget de la commune de Tacoignières est axée sur la volonté de maintenir une épargne brute significative.

Les contraintes financières s'imposant aux collectivités sont de plus en plus fortes. Au-delà du contexte inflationniste, les collectivités doivent faire face aux contraintes imposées par l'Etat :

- les recettes liées à la taxe d'habitation ont été compensées mais figées dans le temps,
- les dotations versées à la commune sont réduites au strict minimum,
- le budget de la commune est prélevé au titre du redressement des finances publiques,
- les mesures d'augmentation de la masse salariale sont imposées sans contrepartie financière.

La mise en œuvre des priorités de l'équipe municipale doit se concrétiser dans le cadre du budget et rend indispensable un effort de gestion raisonnée, solidaire et responsable, passant par l'affirmation des objectifs financiers généraux que sont :

- La maîtrise des charges de fonctionnement courant en absorbant les augmentations subies
- La maîtrise de la masse salariale en intégrant les revalorisations imposées
- Le maintien du soutien apporté aux associations tout en l'adaptant aux spécificités et aux besoins de chacun
- Une stabilité des taux des taxes foncières
- La consécration des excédents budgétaires à l'investissement
- L'optimisation et recherche de financements extérieurs

Les orientations en matière de fonctionnement et d'investissement proposées ci-après répondent à un triple objectif :

- poursuivre une gestion rigoureuse pour maintenir une dynamique d'investissements nécessaire à la conservation du patrimoine et au développement de la commune,

- soutenir le dynamisme et l'attractivité du territoire et répondre aux besoins exprimés par la population,
- et conforter la maîtrise des dépenses, illustration de la poursuite de la bonne gestion du territoire.

L'investissement prévu portera sur la finalisation des projets en cours, sans nouvel engagement sur des projets structurants, sauf obligations légales ou situations d'urgence.



A cet effet, le volume des investissements s'établirait, pour 2026, aux alentours de 900.000 d'euros hors remboursement de la dette et écritures d'ordre.

La commune s'attache systématiquement à rechercher des sources de financement externes pour financer ses investissements, accompagnement financier indispensable à la réalisation des projets d'investissement.

La liste des principaux engagements poursuivis pour l'année 2026 est la suivante :

S'agissant de travaux et/ou fournitures :

- Le lancement des travaux de rénovation de l'église,
- L'acquisition du bois du Theil.
- Le renouvellement du serveur informatique,
- L'acquisition d'illuminations de voirie,
- Le renouvellement de matériels techniques,
- L'achat d'une remorque,
- L'implantation de radars pédagogiques.

Par ailleurs, le remboursement annuel du capital de la dette s'élèvera en 2026 à 26.652,13 €.

Le financement de ces projets :

- Dotation, essentiellement le FCTVA (estimation à 21.099,06€) ;
- Le virement de la section de fonctionnement
- Le versement des subventions notifiées en 2025 :
 - Par L'Etat (DETR (église : 40.000,00€)
 - Par le Département des Yvelines (restauration de l'église : 170.000,00€)

EN CONCLUSION

UN BUDGET SOLIDE BÂTI POUR LA CONTINUITÉ

Plusieurs aléas entourent les prévisions, malgré l'ensemble des précautions prises pour l'élaboration de ce budget spécifique conçu à l'orée des élections municipales 2026.

S'il doit prendre en compte un contexte national incertain au regard des changements de gouvernement et de l'absence à ce stade d'un projet de loi de finances clair, laissant de nombreuses inconnues, il est quasiment acquis que les collectivités territoriales seront mises à contribution du redressement des comptes publics.

Aussi, ce budget est un budget de continuité qui laisse des marges de manœuvre financières et décisionnelles pour la future équipe municipale 2026/2032.

Ceci étant, il s'agit d'un budget effectif, efficient et résolument engagé et qui porte des choix forts :

- Par la poursuite des chantiers démarrés sans recourir au levier fiscal.
- Par un soutien sans faille à ses acteurs locaux malgré la réduction de ses propres financements